

1. RESUME

Les informations suivantes doivent être lues uniquement comme une introduction au présent Prospectus. Toute décision d'investir dans les Actions Ordinaires doit être basée sur une étude du présent Prospectus dans son ensemble et des informations qui y sont jointes à titre de référence et non pas seulement sur ce résumé.

Ce résumé ne fournit pas un aperçu complet et ne contient pas toutes les informations que vous devez étudier dans le cadre de toute décision concernant les Actions Ordinaires. Ce résumé et toute traduction qui en est faite engage notre responsabilité civile seulement si le résumé porte à confusion, manque de précision ou est inconsistant avec les autres parties du présent Prospectus. Un investisseur qui introduit une demande concernant les informations contenues dans le présent Prospectus auprès d'une juridiction d'un État membre peut être tenu par la législation de cet État membre d'assumer les frais de traduction du présent Prospectus ou de tout autre document qui lui est annexé en référence avant le début de la procédure judiciaire. Certaines expressions en majuscules utilisées dans ce résumé sont définies au chapitre 18 « Définitions ».

1.1 L'activité Express

La Société déploie ses activités dans le secteur des transports internationaux et a pour objet de fournir des solutions de transport à ses clients. La Société propose des services de livraison nationaux, régionaux et intercontinentaux, principalement à des clients B2B. La Société génère la plus grande part de ses bénéfices en Europe, mais la part des bénéfices générés à l'extérieur de l'Europe est en augmentation.

La Société prend livraison de, transporte et délivre des documents, colis et chargements dans le monde entier. Ses services sont alignés sur les demandes de ses clients et basés sur une livraison garantie à une heure ou à une date prédéterminée. La Société associe les infrastructures physiques telles que dépôts, avions et véhicules à des infrastructures économiques telles que les systèmes de facturation et de retraçage.

La Société propose une large gamme de services à ses clients. Les services de la Société sont catégorisés en premier lieu par urgence, distances à couvrir, poids et dimensions des expéditions. La Société compte parmi ses clients des grandes entreprises et des multinationales, ainsi que des petites et moyennes entreprises. Les principaux secteurs desservis par la Société sont l'électronique high-tech, l'automobile, l'industrie, la santé et le style de vie (mode).

La Société dessert des réseaux aériens et routiers interconnectés :

- le réseau aérien consiste dans un hub aérien à Liège, en Belgique et une flotte de 50 avions ; et
- les réseaux routiers comprennent les réseaux en Europe, en Amérique du Sud, en Asie et au Moyen-Orient.

1.2 Facteurs de risque

Nous donnons ci-dessous un résumé des risques que la Société considère comme déterminants en cas d'investissement dans ses Actions Ordinaires. Pour une discussion plus détaillée, voir le chapitre « Facteurs de risque ». Les investisseurs potentiels doivent étudier soigneusement les facteurs de risque ainsi que toutes les autres informations incluses dans le présent Prospectus et celles qui lui sont annexées à titre de référence.

- L'activité express est une activité cyclique extrêmement sensible aux alternances des flux commerciaux susceptibles d'influencer les revenus de la Société et son rendement en cas de marasme économique.

- Des changements de préférence de la clientèle ou des schémas d'expédition peuvent résulter dans le passage des services premium aux services économiques de la part des clients existants ou dans une perte de clientèle pouvant influencer les bénéfices et la rentabilité de la Société.
- L'acquisition et l'intégration d'activités acquises peut poser des défis importants (également au niveau des coûts) et peuvent affecter les bénéfices, la rentabilité et la position financière de la Société.
- La Société doit une partie importante de ses bénéfices à ses opérations internationales et est sujette aux risques inhérents aux activités commerciales sur les marchés émergents. Un marasme sur ces marchés peut influencer les bénéfices, la position financière et la rentabilité de la Société.
- Les changements de situation des marchés et/ou des relations avec les partenaires de joint-venture peuvent obliger la Société à revoir les stratégies pouvant influencer ses bénéfices, sa situation financière et sa rentabilité.
- Les mesures de réduction des coûts, y compris les licenciements de personnel, peuvent être reportés et/ou ne pas donner les résultats recherchés, influençant ainsi les bénéfices et la rentabilité de la Société.
- La perte de fournisseurs clés et de sous-traitants peut avoir une influence importante sur les opérations de la Société, influençant ainsi ses bénéfices et sa rentabilité.
- L'incapacité des sous-traitants à honorer leurs obligations de sécurité sociale et autres exigences fiscales peut avoir une influence importante sur la rentabilité de la Société.
- La Société peut décider de se retirer de certaines activités ou de certains marchés dans l'avenir, ce qui peut résulter dans des frais supplémentaires liés à la clôture des opérations, dans l'insuffisance de goodwill ou dans d'autres obligations contractuelles susceptibles d'influencer la position, les recettes et la rentabilité de la Société.
- Une concurrence plus rude sur le marché de la délivrance des colis express peut exercer une pression des prix vers le bas ou influencer les bénéfices et la rentabilité de la Société.
- Une attaque terroriste et des normes antiterrorisme plus sévères peuvent entraîner des coûts supplémentaires de sécurité importants pour la Société, ce qui peut influencer sa rentabilité.
- La Société peut être dans l'incapacité d'utiliser les lignes aériennes commerciales pour couvrir une partie de ses besoins de transports en raison d'une pression législative de plus en plus forte sur la sécurité pouvant influencer ses bénéfices et sa rentabilité.
- Les opérations et le personnel de la Société sont soumis à des risques liés aux catastrophes naturelles et à des circonstances météorologiques extrêmes pouvant influencer aussi bien les bénéfices que leur rentabilité.
- Les opérations de la Société sont soumises à des risques liés à la législation sur les changements climatiques susceptibles d'influencer ses bénéfices et sa rentabilité.
- La rentabilité de la Société peut être influencée par des augmentations des prix de l'essence et de l'énergie.
- La Société dépend de plusieurs équipements d'infrastructure pour lesquels elle dispose d'infrastructures de substitution limitées ou non comparables. D'éventuelles perturbations des

activités d'un ou plusieurs de ces équipements peuvent affecter les bénéfices et la rentabilité de la Société.

- Une panne de TI de la Société peut influencer ses bénéfices et sa rentabilité.
- Des accidents découlant du transport de matériaux dangereux ou d'expéditions confidentielles ou un accident grave impliquant des centres de tri, des équipements d'entreposage et la flotte aérienne ou routière peuvent influencer la réputation, les bénéfices et la rentabilité de la Société.
- Il est possible que la Société n'ait pas prévu les normes futures d'infrastructure avec précision, ce qui peut résulter dans un excédent ou une insuffisance de capacité susceptible d'influencer ses bénéfices et sa rentabilité.
- La réputation et la rentabilité de la Société peuvent être influencées par des morts accidentelles découlant d'accidents de la route.
- la Société fait face à des risques liés à des épidémies et à d'autres éclosions de maladies contagieuses, y compris pandémies de grippe, ce qui peut influencer ses bénéfices et sa rentabilité.
- La Société peut se voir infliger des amendes suite à des enquêtes dans le cadre des législations antitrust, affectant sa réputation, ses bénéfices et sa rentabilité.
- Normes juridiques : notamment sur les marchés émergents, les systèmes juridiques connaissent divers stades de développement. Ceci crée des risques pouvant, s'ils se matérialisent, influencer les bénéfices, la position financière et la rentabilité de la Société.
- La Société a pour activité le transport de marchandises soumises à des restrictions et réglementations spécifiques, dont la violation peut influencer les bénéfices et la rentabilité.
- Des décisions négatives de la part des autorités de concurrence concernant les joint-ventures, les acquisitions ou les désinvestissements peuvent limiter la croissance, les progrès stratégiques et la capacité de la Société à se montrer concurrente sur le marché de ses services, ce qui peut influencer ses bénéfices et sa rentabilité.
- La sécurisation de créneaux horaires effectifs peut résulter dans des changements importants pour les opérations de la Société et peut limiter la flexibilité de ses activités, affectant ses bénéfices et sa rentabilité.
- Le concept juridique de responsabilité limitée en cas de perte ou de dommages affectant les biens transportés par la Société connaît des pressions de plus en plus fortes ce qui peut résulter dans une plus grande sensibilité aux actions judiciaires, influençant ainsi les bénéfices et la rentabilité de la Société.
- Les sous-traitants peuvent être considérés comme des employés de la Société, ce qui aurait une influence sur son modèle commercial actuel, affectant ainsi sa rentabilité.
- La mauvaise conduite d'un employé, sous-traitant ou fournisseur peut résulter dans des pertes financières, la perte de clients et des amendes ou autres sanctions imposées par les gouvernements nationaux ou locaux et autres législateurs, influençant ainsi la réputation et la rentabilité de la Société.
- Les changements dans la base d'actionnaires de la Société ou du domicile du TNT Airways SA peuvent influencer la capacité de la Société à assurer et conserver ses droits d'atterrissage dans certains pays et l'usage des aéroports, ce qui à son tour peut affecter ses bénéfices et sa rentabilité.

- Il n'est pas certain que la Société obtienne et soit capable de maintenir la notation visée BBB+ et une notation plus basse peut entraîner des frais de financement plus élevés et nuire à sa capacité de financer des opérations et des acquisitions, ce qui aurait une influence négative sur ses bénéfices et sa rentabilité.
- Les fluctuations monétaires et de taux d'intérêts peuvent avoir une influence sur les bénéfices et la rentabilité de la Société.
- Des changements des conditions des marchés, de la durée de vie utile des immobilisations et des plans commerciaux de la Société peuvent résulter dans la baisse de la valeur comptable des immobilisations, influençant ainsi la position financière et la rentabilité de la Société.
- L'impôt sur les bénéfices auquel est soumis la Société peut connaître une augmentation importante si les lois et réglementations fiscales des pays dans lesquels elle est active changent, sont soumises à des interprétations négatives ou à une application inconsistante.
- Une réduction de la rentabilité peut résulter pour la Société dans l'incapacité d'utiliser entièrement ses actifs d'impôt différés.
- La police d'assurance de la Société prévoit un forfait et peut ne pas couvrir tous les dommages, ce qui peut influencer sa rentabilité.
- Les investisseurs titulaires de certificats américains représentatifs d'actions étrangères (ADR) peuvent être affectés par des changements de valeurs de l'euro, ce qui peut résulter dans une baisse de valeur de tout investissement (indirect) dans la Société et de tout dividende perçu.
- Après la Scission, la Société conservera certaines dettes susceptibles d'influencer sa position et sa rentabilité.
- Suite à la Cotation, 29,9 % des Actions Ordinaires resteront à TNT N.V., qui pourra exercer une influence en proportion, mais néanmoins importante. Ceci peut affecter le volume de transactions et le prix du marché des Actions Ordinaires.
- Il n'y a eu aucune vente au public des Actions Ordinaires avant la Cotation. Le prix des Actions Ordinaires peut être volatile et les investisseurs peuvent être incapables de vendre les Actions Ordinaires à leur prix la date de leur acquisition ou à un prix supérieur.
- Dans l'avenir, la Société peut chercher à augmenter son capital par des placements d'actions, ce qui peut diluer les participations de l'Actionnaire.
- Les Statuts prévoient des dispositions pouvant empêcher, ralentir ou décourager les tentatives de reprise et résister à une influence indésirable sur la stratégie de la Société ou à une pression pour la modification de sa stratégie par les Actionnaires, pouvant être favorable aux Actionnaires.
- Les ventes futures – ou la possibilité de ventes futures- d'un nombre important d'Actions Ordinaires peut avoir une influence sur le prix du marché des Actions Ordinaires.
- Les Actionnaires en dehors des Pays-Bas peuvent être incapables d'exercer les droits de préemption lors d'offres futures.
- Une absence de publication des recherches ou des rapports concernant l'activité de la Société de la part des analystes de valeurs mobilières ou de la branche ou une modification négative de leurs recommandations concernant les Actions Ordinaires peut modifier le prix du marché et le volume de transactions des Actions Ordinaires.

- Les droits et responsabilités des actionnaires seront régis par le droit néerlandais et seront différents à certains égards des droits et responsabilités des actionnaires définis par le droit d'autres systèmes juridiques. De plus il est possible que les droits accordés aux actionnaires par le droit néerlandais ne soient pas aussi clairement définis que ceux prévus par les lois d'autres systèmes juridiques.
- La capacité de la Société à payer des dividendes aux Actionnaires peut être réduite.
- Les investisseurs américains peuvent avoir des difficultés à faire valoir leurs droits contre la Société et ses dirigeants et responsables.

1.3 Résumé des termes de la Cotation

Société	TNT Express N.V.
Actions en circulation	<p>À la date du présent Prospectus, le capital souscrit et libéré de la Société comporte 45 000 Actions Ordinaires.</p> <p>Après la Scission, le capital souscrit et libéré de la Société comportera 542 033 181 Actions Ordinaires.</p>
Premier Jour de Négociation	<p>La négociation des Actions Ordinaires sur une base « as-if-and-when- attribué » sur le marché Euronext Amsterdam commencera probablement le 26 mai 2011.</p> <p>La Société et Euronext rejettent toute responsabilité concernant toute personne suite à l'annulation de toute transaction concernant les Actions Ordinaires sur Euronext Amsterdam réalisée sur une base « as-if-and-when-attribué » au Premier Jour de Négociation jusqu'à la Date de Règlement.</p>
Cotation et négociation	La cotation des Actions Ordinaires sur le marché Euronext d'Amsterdam sous le symbole « TNTE » a été demandée. Le code ISIN est NL0009739424. La cotation et la négociation des Actions Ordinaires sur le marché Euronext d'Amsterdam commencera au Premier Jour de Négociation.
Date d'enregistrement	La date d'enregistrement pour établir les titulaires des actions en cours dans TNT N.V. auxquels les Actions Ordinaires seront attribuées est le 30 mai 2011 après la clôture des opérations sur le marché Euronext d'Amsterdam et, pour les titulaires de certificats américains représentatifs d'actions dans TNT N.V., le 26 mai 2011.
Scission juridique	L'acte de scission sera signé entre 17:30 et 21:00 CET le 30 mai 2011. La scission juridique prendra ses effets immédiatement après 00:00 CET le 31 mai 2011.
Attribution, remise et liquidation	<p>L'attribution, la remise et la liquidation des Actions Ordinaires aura lieu le 31 mai 2011, ou autour de cette date, par le biais des dispositifs d'inscription en compte d'Euroclear Nederland, conformément à ses procédures courantes de règlement pour les titres de capitaux propres. Le code courant est 060748292.</p> <p>Le règlement initial des négociations au Premier Jour de Négociation aura lieu probablement le 31 mai 2011. Cette date est</p>

également le premier jour de négociation sur une base irrévocable des Actions Ordinaires.

Fusion juridique	L'acte de fusion sera signé le 31 mai 2011. La fusion juridique prendra ses effets immédiatement après 00:00 CET le 1er juin 2011.
Droits de suffrage et attribution de rang	Les actionnaires sont autorisés à exprimer un suffrage par action lors des Assemblées Générales. Les droits des titulaires d'Actions Ordinaires auront égalité de rang entre elles et avec les Actions Privilégiées au regard des droits de suffrage.
Dividendes et distributions	Les Actions Ordinaires auront égalité de rang entre elles et entreront en ligne de compte pour tous les dividendes que la Société pourrait déclarer sur les Actions Ordinaires. Si des Actions Privilégiées sont en circulation, la Société devra d'abord payer un dividende sur ces actions.
Agent contractant	ING Bank N.V.

1.4 Résumé de l'information financière

Le tableau suivant indique les données des États Financiers Combinés.

Exercice clôturé et position au 31 décembre	2010	2009	2008
<i>(en millions d'euros, sauf mention contraire)</i>			
ÉTAT COMBINÉ DES RÉSULTATS			
Total des bénéfices	7,053	6,208	6,926
Autres résultats	12	0	9
Salaires et contributions de sécurité sociale	(2,190)	(2,007)	(2,106)
Dépréciations, amortissements et pertes de valeur	(209)	(237)	(270)
Autres dépenses	(4,486)	(3,903)	(4,273)
Total charges d'exploitation	(6,885)	(6,147)	(6,649)
Bénéfice d'exploitation	180	61	286
Bénéfice avant impôts	126	35	206
Bénéfice/(perte) pour la période	69	(8)	140
Bénéfice attribuable aux actionnaires de la Société mère	66	(11)	140

ÉTATS COMBINÉS DE LA POSITION FINANCIÈRE

Immobilisations	3,281	3,219	3,082
Actifs courants	2,246	2,142	3,405
Actifs classifiés comme détenus	4	10	15
Total actifs	5,531	5,371	6,502
Capital des entités apporté en nature	2,994	2,751	4,368
Participations ne donnant pas de contrôle	8	3	1
Total	3,002	2,754	4,369
Passif non courant	468	575	531
Passif courant	2,061	2,042	1,602
Total passif et investissements nets	5,531	5,371	6,502

ÉTATS DE FLUX DE TRÉSORERIE COMBINÉS

Flux net de trésorerie provenant d'activités d'exploitation	241	316	525
Flux net de trésorerie utilisé dans des activités d'investissement	(150)	(185)	(199)
Flux net de trésorerie utilisé dans des activités de financement	(121)	261	(105)
Total variations de flux de trésorerie	(30)	392	221